

Chevreuil et permis de chasse

A quelques jours de l'ouverture de la chasse aux "chevreuil", un jour palpitant et tant attendu par de nombreux chasseurs, qui sont tous des passionnés.

Le groupe UDC, se permet de poser les questions suivantes au Gouvernement.

**1) Depuis l'année 2000, les chasseurs tirent 3 chevreuil par personne suite, entre autre, à une étude du Dr. Roucher.**

**Celle-ci, admettait que les chevreuil étaient trop nombreux et que leur poids baissait à cause de la trop grande concurrence entre ceux-ci.**

**Une décennie plus tard, après une prélèvement de 3 chevreuil au lieu de 2 avant 2000, le poids moyen des chevreuil tirés, a-t-il augmenté? si oui, de combien?**

**2) Des permis de tir sont attribués pour les carnassiers et les corvidés à certains chasseurs en dehors des périodes usuelles de chasse, alors, que d'autres chasseurs n'y ont pas droit.**

**Sur quels critères ces permis sont distribués? Aucune information officielle ne circule à ce sujet.**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 28 septembre 2011

Pour le groupe UDC

Frédéric Juillerat

